

Herbicide Classic™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000121249
Date de révision : 04/01/2019

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Herbicide Classic™
Numéro de la FDS : 130000121249
Utilisation du Produit : Herbicide
Fabricant : Production Agriscience Canada Company
P.O. Box 730, 7398 Queen's Line
Chatham, Ontario
N7M 5L1
Canada
Informations sur le produit : 1-800-667-3852
Urgence Médicale : 1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Attention

Peut irriter les yeux, le nez, la gorge ou la peau. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Yeux : Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne, douleur, rougeur, ou troubles de la vue.

Exposition répétée

Quartz : DuPont a classé cette matière comme un cancérigène avéré chez l'homme.

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

Herbicide Classic™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019
Date de révision : 04/01/2019

Réf. 130000121249

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Chlorimuron ethyl	90982-32-4	25 %
Other Ingredients		75 %

Présent(e) sous forme d'impureté dans le composant d'argile de ce produit :

Titanium Dioxide		<1 %
Quartz		<1 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Herbicide Classic™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000121249
Date de révision : 04/01/2019

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

Température d'inflammation : 330 °C (626 °F)

Limite d'explosivité, inférieure/ : 0.212 g/l

Limite d'inflammabilité
inférieure

Risque d'Incendie et
d'Explosion : Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

Moyens d'extinction
appropriés : Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction
inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas
d'incendie : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Porter un équipement de protection adéquat.
Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Utiliser de l'eau en brouillard. Les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie peuvent être une source de pollution. Contrôler les eaux de ruissellement.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Herbicide Classic™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000121249
Date de révision : 04/01/2019

- Nettoyage du Déversement** : Endiguer le déversement. Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Enlever à la pelle ou balayer. Éliminer dans un conteneur approuvé. Faire particulièrement attention à éviter la contamination de l'équipement et de l'installation pendant les procédures de nettoyage et d'élimination des déchets.
En cas de déversements ou de fuites mineurs, suivre toutes les précautions indiquées sur l'étiquette et nettoyer immédiatement les Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.
- Mesures en cas de Déversement Accidentel** : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation (Personnel)** : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Manipulation (Aspects Physiques)** : Éviter la formation de poussière.
- Stockage** : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures d'ordre technique** : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Lorsque les personnes qui manipulent ce produit utilisent des systèmes fermés, des cabines fermées ou des aéroplanes d'une façon satisfaisant aux exigences de la Worker Protection Standard (WPS) visant les pesticides agricoles [40 CFR, partie 170, section 170.240 (d) (4-6)], les exigences de l'équipement de protection individuelle peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est décrit dans les normes WPS.

Herbicide Classic™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000121249
Date de révision : 04/01/2019

IMPORTANT: Lorsqu'un EPI réduit est porté parce qu'on utilise un système fermé, on doit fournir aux manipulateurs tout l'EPI spécifié dans "Applicateurs et Autres Manipulateurs" et avoir un tel EPI immédiatement disponible pour une utilisation en cas d'urgence, tel qu' un déversement ou une panne de l'équipement.

Équipement de protection individuelle

Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:

Chemise à longues manches et pantalons longs.

Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable

Chlorure de polyvinyle

Chaussures et chaussettes

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

Combinaison

Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable

Chlorure de polyvinyle

Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant

Herbicide Classic™

Version 3.0

 Date d'émission : 04/05/2019
 Date de révision : 04/01/2019

Réf. 130000121249

leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Chlorimuron ethyl			
AEL *	(DuPont)	10 mg/m3	8 & 12 hr. TWA Poussière totale.
AEL *	(DuPont)	5 mg/m3	8 & 12 hr. TWA Poussière respirable

Dioxyde de titane			
TLV	(ACGIH)	10 mg/m3	8 heures, moyenne pondérée dans le temps Dioxyde de titane Irritation des voies respiratoires inférieures Non répertorié comme carcinogène chez les humains
AEL *	(DuPont)	10 mg/m3	8 & 12 hr. TWA Poussière totale.
AEL *	(DuPont)	5 mg/m3	8 & 12 hr. TWA Poussière respirable

Quartz			
TLV	(ACGIH)	0.025 mg/m3	8 heures, moyenne pondérée dans le temps Fraction respirable Silice

Herbicide Classic™

Version 3.0

 Date d'émission : 04/05/2019
 Date de révision : 04/01/2019

Réf. 130000121249

		Cancer du poumon Fibrose pulmonaire Carcinogène potentiel chez les humains		
AEL *	(DuPont)	0.01 mg/m ³	12 hr. TWA	Poussière respirable
AEL *	(DuPont)	0.02 mg/m ³	8 hr. TWA	Poussière respirable

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
 Forme : solide, granulés
 Couleur : ivoire
 Odeur : aucun(e)
 Masse volumique apparente : non tassé
 Hydrosolubilité : dispersable
SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
 Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.
 Incompatibilité : Aucune raisonnablement prévisible.
SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Herbicide Classic™

 Inhalation 4 h CL50 : > 5.0 mg/l , Rat
 Dermale DL50 : > 2,000 mg/kg , Lapin
 Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat
 Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin
 Irritation des yeux : irritation légère, Lapin

Herbicide Classic™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000121249
Date de révision : 04/01/2019

Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., Cochon d'Inde

Chlorimuron ethyl

Toxicité à dose répétée : Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Dermale
Lapin

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e)
Chien

Aucun effet toxicologique impliquant une classification de la toxicité significative pour certains organes cibles n'a été observé en dessous des valeurs de référence recommandées pour la classification., Diminution anormale du nombre de globules rouges

Oral(e)
Rat

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Tératogénicité : Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

Titanium Dioxide

Cancérogénicité : Sur la base de tous les résultats d'études disponibles, les scientifiques de DuPont déduisent que la dioxyde de titane en concentration présente sur le lieu de travail ne provoque pas de cancer des poumons ou des maladies respiratoires chroniques chez l'homme.

Herbicide Classic™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000121249
Date de révision : 04/01/2019

Quartz

Toxicité à dose répétée : Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Inhalation
Rétention de fluides dans les poumons (oedème pulmonaire), effets sur les poumons, Inflammation, Maladie pulmonaire chronique, Fibrose

Cancérogénicité : Cancérogène pour l'homme.

DuPont a classé cette matière comme un cancérigène avéré chez l'homme.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

Chlorimuron ethyl

96 h CL50	:	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 1,000 mg/l
96 h CL50	:	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) > 100 mg/l
72 h CE50	:	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) 0.001 mg/l
48 h CE50	:	Daphnia magna (Grande daphnie) > 1,000 mg/l

Information écologique supplémentaire : Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer là où/lorsque les conditions favorisent le ruissellement.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce

Herbicide Classic™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000121249
Date de révision : 04/01/2019

produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Chlorimuron éthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
IMDG	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Chlorimuron éthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Chlorimuron éthyle)

Matière non réglementée lors du transport par TMD

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : 29416
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.
Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 04/01/2019

Herbicide Classic™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000121249
Date de révision : 04/01/2019

(TM) Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.

Personne de contact : Production Agriscience Canada Company, Chatham, Ontario, N7M 5L1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.